

UN PARTENARIAT

«NATUREL» :

La défense du patrimoine et l'écologie



FONDATION HÉRITAGE CANADA

Fondation Héritage Canada
Mars 1997

Desseln de couverture gracieuseté de
Denise Surrey

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Résumé	1
Introduction	3
Principes de partenariat	4
Perspectives d'actions communes	5
Gestion des rebuts	5
Renouveau urbain	5
Conservation des paysages	6
Sensibilisation au milieu	6
Conclusion	7

RÉSUMÉ

La Fondation Héritage Canada a décidé de publier le présent document de travail en vue de resserrer ses relations avec le mouvement écologiste. De notre point de vue, une alliance entre défenseurs du patrimoine et écologistes est on ne peut plus «naturelle». Ensemble, en effet, ils peuvent explorer de nouveaux moyens d'action, défendre avec plus de vigueur l'environnement que les Canadiens ont reçu en héritage et s'attacher, avec une énergie renouvelée, à le mettre en valeur.

La Fondation Héritage Canada, qui a été créée en 1973, est un organisme national, indépendant du gouvernement, enregistré comme association de bienfaisance dotée du statut de fiduciaire de la Couronne. Elle encourage les Canadiens à protéger et à mettre en valeur leur patrimoine historique, architectural et naturel, ainsi que les paysages uniques qui en font partie. La Fondation est une association dont les adhérents élisent le conseil d'administration où siègent douze membres.

Les nouvelles alliances que la Fondation souhaite conclure avec des groupes appartenant au mouvement écologiste s'inscriront dans le cadre des deux grands objectifs qu'elle s'est fixés : l'amélioration des politiques sur la conservation du patrimoine mises en oeuvre par les divers paliers de gouvernement et la valorisation des initiatives d'action sociale et éducative, formelles ou autres, destinées à sensibiliser l'opinion publique à l'importance du patrimoine.

Dans ce contexte, la Fondation cherche à sceller des alliances qui sont avantageuses pour elle et ses partenaires, axées sur les résultats et financées soit par d'autres intervenants, soit par le biais de contributions en nature, soit par ces deux moyens.

Nous avons délimité quatre secteurs où les perspectives d'actions communes avec des organismes écologistes sont prometteuses : la gestion des rebuts; le renouveau urbain; la conservation des paysages; la sensibilisation au milieu.

La Fondation Héritage Canada étudiera avec soin les commentaires que les intéressés voudront bien faire sur ce document, ainsi que toute proposition de collaboration.

INTRODUCTION

La Fondation Héritage Canada (connue également sous le nom d'Héritage Canada) est un organisme national à but non lucratif, enregistré comme association de bienfaisance dotée du statut de fiduciaire de la Couronne. Incorporée en 1973, la Fondation a pour mission d'encourager les Canadiens à protéger et à mettre en valeur leur patrimoine historique, architectural et naturel, ainsi que les paysages qui en font partie. En un mot, la clé de voûte de cette mission est le milieu, au sens physique et sociétal. La Fondation est une association dont les adhérents élisent un conseil d'administration où siègent douze membres, un par province et territoire.

Dans le passé, les partisans de la préservation du patrimoine et les groupes qui militaient en faveur de la protection de l'environnement agissaient souvent séparément. Il existait certes un courant de sympathie réciproque et parfois une communauté d'intérêts. Mais essentiellement, on considérait qu'il s'agissait de deux combats distincts. Récemment, toutefois, les défenseurs du patrimoine et les écologistes sont de plus en plus nombreux à penser que leur alliance est toute naturelle. Souvent, ce sont les mêmes ressources qu'ils cherchent à sauvegarder, les mêmes adversaires auxquels ils sont confrontés et, les uns comme les autres, ils se battent pour améliorer la qualité de la vie et pour préserver l'équilibre de l'écosystème.

Travailler en collaboration avec les écologistes n'est pas chose nouvelle pour la Fondation. Dans les années 80, elle a mené des recherches et participé à des actions sociales qui avaient pour but de faire valoir les effets destructeurs des pluies acides, notamment sur l'environnement bâti. La conséquence directe de cette campagne, savamment orchestrée par des groupes écologistes, a été la signature de l'accord Canada-États-Unis sur le contrôle des émissions de bioxyde de soufre qui sont la cause des précipitations acides. Depuis 1978, le programme «Rues Principales», qui permet à la Fondation d'être le catalyseur de la revitalisation des centres-villes, a incité plusieurs collectivités à se doter de lignes directrices dont l'objet est la préservation et l'amélioration de l'environnement naturel — végétation urbaine, parcs et espaces verts. Dans le même ordre d'idées, au cours de la dernière décennie, le programme «Régions de patrimoine» de la Fondation a aidé les collectivités rurales à sauvegarder et à mettre en valeur leur patrimoine naturel et culturel. Par ailleurs, la Fondation a collaboré à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie et a participé à l'élaboration d'un document publié et largement distribué par l'Association de l'industrie touristique du Canada, intitulé *Code d'éthique et directives générales sur le développement touristique durable*. Enfin, récemment, nous nous sommes joints aux urbanistes et aux écologistes pour faire valoir les alternatives à l'étalement urbain, en publiant dans notre magazine une série d'articles vedettes sur le sujet. L'un d'entre eux, intitulé «L'arrivée des magasins-entrepôts», a également été publié par deux des grands quotidiens canadiens, *The Globe and Mail*, édition nationale, et *The Gazette*, Montréal.

La Fondation estime que le moment est venu d'offrir publiquement aux groupes écologistes du Canada de collaborer et de lancer des initiatives conjointes. Cette décision a été prise dans la foulée d'une évaluation et d'une réorientation des activités de la Fondation, un processus qui a permis de confirmer que les partenariats, ceux qui existent et ceux que l'on pourra établir, sont parmi les principaux moyens auxquels la Fondation pourra avoir recours pour atteindre ses deux grands objectifs : 1) Initiatives concernant la politique et les programmes gouvernementaux et 2) Action sociale et éducative.

Aujourd'hui, les défenseurs du patrimoine et les écologistes sont de plus en plus nombreux à penser que leur alliance est toute naturelle. Souvent, ce sont les mêmes ressources qu'ils cherchent à sauvegarder, les mêmes adversaires auxquels ils sont confrontés et, les uns comme les autres, ils se battent pour améliorer la qualité de la vie et préserver l'équilibre de l'écosystème.

Il est de tradition à la Fondation Héritage Canada d'oeuvrer de concert avec des partenaires, y compris avec le secteur des organismes à but non lucratif, les institutions publiques et l'entreprise privée. Nous nous sommes fermement engagés à consolider les partenariats que nous avons établis jusqu'ici et à conclure de nouvelles alliances.

Sur le plan de la politique gouvernementale, la Fondation s'est donné pour but d'intervenir auprès de tous les paliers de gouvernement afin qu'ils prennent des mesures plus favorables au patrimoine, qu'il s'agisse d'assumer le rôle qui leur est dévolu pour en assurer la sauvegarde, d'offrir une aide financière et autres incitatifs ou d'instaurer une réglementation propice à la conservation. La Fondation considère que cet objectif est de la plus haute importance étant donné que l'idée d'un appareil gouvernemental réduit est de plus en plus acceptée et qu'en conséquence, l'incertitude plane sur le traitement des dossiers concernant l'environnement et le patrimoine.

En ce qui a trait à l'action sociale et éducative, l'objectif de la Fondation est de donner plus d'ampleur au mouvement de défense du patrimoine au Canada. C'est une condition essentielle si l'on veut que la conservation du patrimoine occupe une place plus importante parmi les politiques que le gouvernement souhaite mettre en oeuvre. Parallèlement, c'est aussi une condition cruciale si l'on veut que la société attache davantage de valeur à l'environnement qu'elle a reçu en héritage, et si l'on cherche à multiplier les avantages qui découlent d'une gestion judicieuse de ce patrimoine. Les diverses cibles de cette action sociale et éducative ont été identifiées et la Fondation a décidé d'intervenir au niveau des écoles, des programmes d'enseignement post-secondaire, des cours de formation pour professionnels à mi-carrière et du développement des compétences, notamment parmi les bénévoles.

Afin d'engager le dialogue avec les groupes écologistes, la Fondation énonce ci-dessous les principes sur lesquels reposent les partenariats qu'elle établit et décrit quatre dossiers qui sont, de son point de vue, d'intérêt mutuel. Cette liste n'est pas exhaustive, loin de là, et la collaboration dans un domaine n'exclut pas une action commune dans un autre. La Fondation Héritage Canada est convaincue qu'un dialogue continu entre la communauté des défenseurs du patrimoine et le mouvement écologiste permettra de construire une alliance plus solide et de mieux équiper l'un et l'autre groupe pour relever les défis qui se posent à l'heure actuelle.

PRINCIPES DE PARTENARIAT

Il est de tradition à la Fondation Héritage Canada d'oeuvrer de concert avec des partenaires, y compris avec le secteur des organismes à but non lucratif, les institutions publiques et l'entreprise privée. Nous nous sommes fermement engagés à consolider les partenariats que nous avons établis jusqu'ici et à conclure de nouvelles alliances.

La Fondation estime que les parties prenantes d'une alliance doivent bénéficier mutuellement de cet arrangement dont la réussite repose sur la confiance totale entre les partenaires, sur la transparence et sur la collaboration qui double l'influence que l'on peut exercer pour parvenir à un objectif commun. En conséquence, les entreprises conjointes qui pourront être lancées seront pertinentes et axées sur les résultats. De plus, on évaluera les effets de ces interventions pour assurer que les partenaires se sont acquittés de leur responsabilité l'un envers l'autre, envers les organismes qui les parrainent, envers les bénévoles et envers tous ceux qui sont affectés par leurs initiatives.

Les actions lancées par la Fondation dans le cadre de partenariats sont financées soit par d'autres intervenants, soit par le biais de contributions en nature de la part de chacune des parties prenantes, soit encore grâce aux deux méthodes combinées. La Fondation a pour politique de n'accorder aucune subvention, ni à des particuliers ni à d'autres organismes.

PERSPECTIVES D' ACTIONS COMMUNES

GESTION DES REBUTS

Le credo des écologistes — les fameux trois R : réduire, réutiliser et recycler — se marie particulièrement bien avec l'adaptation qu'en ont fait les partisans de la préservation — retenir, rénover, réparer. Conserver le stock que représentent les bâtiments existants, y compris ceux qui sont légalement «classés», présente trois grands avantages sur le plan environnemental : cela permet de garder des bâtiments dont la construction a requis la consommation de ressources et d'énergie, de ne pas grever davantage des écosystèmes devenus plus fragiles et de réduire le gaspillage. D'ailleurs, ce dernier avantage résume tout simplement tous les autres. Par gaspillage, on entend l'utilisation non durable des ressources qu'offre notre environnement. Le gaspillage est l'expression d'une mentalité qui imprègne toujours la société contemporaine et qu'appuient plusieurs politiques gouvernementales, une mentalité qui nous pousse à «jeter après usage».

Une des questions qui préoccupent aussi bien les écologistes que les défenseurs du patrimoine est celle de la quantité de matériaux provenant de la démolition de bâtiments qui se retrouvent dans le flot de déchets solides déversés dans les sites de décharge. Une des causes de ce problème est la *Loi de l'impôt sur le revenu*, en particulier, ses dispositions concernant les pertes en capital que l'on peut déclarer lorsque l'on démolit un bâtiment. Ces prescriptions sont discriminatoires à l'égard de ceux qui adoptent une attitude responsable vis-à-vis l'environnement et qui conservent et réutilisent les structures existantes. L'imposition de droits de décharge ne rend pas les règles du jeu plus équitables, même si l'on peut arguer que le coût réel de l'enlèvement des matériaux de construction, à la suite de la démolition d'un bâtiment, dépasse les profits éventuels que l'on peut tirer du réaménagement d'un site ainsi mis à nu.

Une alliance entre les défenseurs du patrimoine et les écologistes donnerait énormément plus de poids aux revendications concernant le régime fiscal et d'autres politiques gouvernementales problématiques. Dans ce contexte, la combinaison des compétences des deux groupes et l'envergure de l'audience qu'ils représentent ensemble prennent toute leur importance.

RENOUVEAU URBAIN

Le renouveau urbain est un concept général qui se traduit par des actions différentes de la part des diverses parties prenantes. Les perspectives que cela ouvre aux groupes qui y participent sont également très différentes. C'est un terrain particulièrement propice à la collaboration entre défenseurs du patrimoine et écologistes.

Si l'on voulait donner une définition pratique de la notion de renouveau urbain, on pourrait dire que c'est un processus de revitalisation économique, environnementale, sociale et culturelle des quartiers décrépis que l'on trouve dans les parties les plus anciennes des centres-villes et des banlieues. Dans ce contexte, l'opération a pour but de créer et de maintenir un équilibre stable entre divers éléments joints par un réseau complexe de liens d'interdépendance et d'assurer que la communauté qui est ainsi créée peut s'adapter au changement. En somme, les tenants du renouveau urbain considèrent la ville comme un écosystème. Depuis de nombreuses années, la Fondation cherche à faire reconnaître l'importance de l'écologie urbaine et la nécessité de l'appuyer par une administration judicieuse.

Une des questions qui préoccupent aussi bien les écologistes que les défenseurs du patrimoine est celle de la quantité de matériaux provenant de la démolition de bâtiments qui se retrouvent dans le flot de déchets solides déversés dans les sites de décharge.

Les décisions prises récemment par le gouvernement concernant la déréglementation et la dévolution de ses responsabilités en matière de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire et d'études d'impact sur l'environnement représentent, pour les écologistes et pour les défenseurs du patrimoine, un bond en arrière lourd de conséquences.

Parmi les principales questions qui préoccupent au même titre les écologistes et les défenseurs du patrimoine, on peut citer : la rénovation des installations existantes, l'aménagement de rues et d'espaces publics à l'échelle humaine, la réhabilitation des espaces situés au bord de l'eau, la création de couloirs de verdure et toutes les initiatives destinées à réfréner la croissance tentaculaire des villes. Les actions conjointes qui permettraient de relever ces défis pourraient prendre la forme suivante : échanger des informations et s'assurer qu'elles sont largement partagées, parrainer conjointement des forums où l'on pourra débattre des problèmes, organiser des coalitions afin d'influencer la politique gouvernementale et lancer conjointement des projets pilotes communautaires.

CONSERVATION DES PAYSAGES

Dans les régions rurales, les paysages pittoresques ainsi que le patrimoine bâti, naturel et archéologique sont constamment menacés par l'étalement urbain, les activités des industries primaires, la construction de routes, l'installation de nouveaux pipelines et de lignes de haute tension ainsi que l'ouverture de décharges. Dans tout le Canada, l'intégrité de l'écosystème et des paysages ruraux est menacée. Les décisions prises récemment par le gouvernement concernant la déréglementation et la dévolution de ses responsabilités en matière de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire et d'études d'impact sur l'environnement représentent, pour les écologistes et pour les défenseurs du patrimoine, un bond en arrière lourd de conséquences.

Il est urgent de lancer une action concertée. La communauté des défenseurs du patrimoine et le mouvement écologiste peuvent trouver la force d'intervention nécessaire en mettant à profit leur connaissance respective des dispositions légales relatives à l'environnement. Les deux groupes se sont souvent rencontrés dans le cadre d'actions sur le terrain et d'audiences publiques où ils se retrouvaient invariablement dans le même camp.

Dans ce domaine, les initiatives conjointes pourraient se focaliser sur la mobilisation des militants dans le but d'exercer conjointement des pressions sur les gouvernements afin qu'ils maintiennent les lois et les politiques relatives à l'environnement qui sont actuellement en vigueur ou qu'ils proposent d'autres mesures positives. Pour soutenir ce genre d'intervention, il serait utile d'échanger des informations sur les recherches et les analyses portant sur les politiques qui ont été effectuées jusqu'ici.

SENSIBILISATION AU MILIEU

La sensibilisation au milieu, en particulier dans les écoles, est sans doute la stratégie qui permettra le mieux de faire valoir à quel point il est important de préserver la qualité de la vie et l'équilibre de l'écosystème. Dans ce domaine, c'est le mouvement écologiste qui a pris de l'avance, mais les défenseurs du patrimoine ont, eux aussi, lancé des initiatives positives à cet égard. La Fondation Héritage Canada et ses partenaires ont saisi l'occasion que leur offrait la célébration annuelle de la Fête du patrimoine pour sensibiliser les jeunes à l'importance du patrimoine par le biais de diverses activités éducatives.

À l'heure où, dans le domaine de la planification, on adopte volontiers une approche écologiste, l'histoire de l'environnement, le patrimoine humain et la culture sont de plus en plus fréquemment intégrés, en théorie et en pratique, aux programmes de sensibilisation au milieu. En Europe, cela fait longtemps que l'environnement bâti en fait aussi partie, alors qu'en Amérique du Nord, cette approche est relativement récente. Pour les écologistes et les défenseurs du patrimoine canadiens, le temps est venu de collaborer sur tous les fronts.

Les initiatives conjointes en ce domaine pourraient prendre la forme suivante : échanger des informations, partager des bases de données, écrire des articles qui paraîtraient dans les publications de l'un et l'autre groupe, intervenir auprès des ministères de l'Éducation pour faire élaborer des programmes d'études pertinents, coparrainer des conférences et y contribuer et lancer des projets pilotes axés sur les jeunes, soit dans les écoles, soit en collaboration avec des associations de jeunesse. On pourrait intégrer des activités destinées à sensibiliser les adultes et les jeunes à l'importance du milieu dans les projets pilotes de renouveau urbain communautaires.

CONCLUSION

Les tenants de l'écologie et de la conservation du patrimoine reconnaissent de plus en plus qu'ils partagent le même point de vue sur des questions d'importance vitale et qu'ils doivent travailler ensemble pour atteindre leurs objectifs. Toutefois, les partenariats ne se construisent pas en un jour, même entre des groupes dont l'alliance semble naturelle. Le présent document sera largement distribué aux organismes écologistes du Canada afin de recueillir leurs commentaires et leurs idées sur les initiatives conjointes qui pourraient être lancées. En outre, dans la ligne de cette orientation proactive, la Fondation poursuivra les pourparlers qu'elle a engagés avec les intervenants qui ont déjà manifesté le souhait d'établir avec elle des partenariats.

Toute question, observation ou suggestion doit être envoyée à l'adresse suivante :

Fondation Héritage Canada
412, rue MacLaren
Ottawa ON K2P 0M8

Téléphone : (613) 237-1066
Télécopieur : (613) 237-5987

Courrier électronique : hercanot@sympatico.ca

Les tenants de l'écologie et de la conservation du patrimoine reconnaissent de plus en plus qu'ils partagent le même point de vue sur des questions d'importance vitale et qu'ils doivent travailler ensemble pour atteindre leurs objectifs.